

**A.V.O.**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 6 Quai Paul Cunq, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS**  
**453 653 677 RCS MONTPELLIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2024**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre,  
Le 1<sup>er</sup> Août,  
A 9h30,

Les associés de la Société A.V.O. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Sont présentes :

- La Société KVB, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Abdelkader BELHADIA, titulaire de 640 parts sociales en pleine propriété,
- La Société OBD, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Olivier BELHADIA, titulaire de 160 parts sociales en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 800 actions sur les 800 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier BELHADIA.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

#### **La société KVB,**

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros  
Dont le siège social est 66 avenue du Progrès 34820 TEYRAN,  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 952 563 955  
RCS MONTPELLIER,  
Représentée par Monsieur Abdelkader BELHADIA, Président,

Conformément aux dispositions des statuts, la société KVB disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et elle aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Abdelkader BELHADIA, au nom de la société KVB qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La société KVB percevra une rémunération qui sera fixée par la prochaine assemblée. Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**La Société KVB**  
**Associée et Directrice Générale**  
Représentée par Monsieur Abdelkader BELHADIA

A stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Abdelkader Belhadia, featuring a large initial 'A' and a long horizontal stroke.

**La Société OBD**  
**Associée et Présidente**  
Représentée par Monsieur Olivier BELHADIA

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Olivier Belhadia, with a large initial 'O' and the name 'Olivier' written below it.